



Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Landes



Mont de Marsan, le 07 avril 2016

Monsieur Patrick DEHAUMONT
Directeur Général de l'Alimentation
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Objet : indemnités liées à l'Influenza Aviaire

Copie : Madame le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Landes et Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Landes

Monsieur le Directeur,

Les formulaires, très attendus par les éleveurs, qui vont permettre l'indemnisation du vide sanitaire consécutif au dépeuplement des palmipèdes vont paraître demain.

En parallèle à cette indemnisation du dépeuplement, nous voulons rappeler notre exigence du versement immédiat du solde des indemnités des éleveurs chez qui l'abattage de la totalité des volailles et palmipèdes a été décidé suite à la confirmation de la présence d'une souche hautement pathogène du virus de l'Influenza aviaire. Ces éleveurs ont besoin en urgence de ces apports financiers et les retards de versement ne sont plus acceptables.

Concernant le processus d'indemnisation du dépeuplement, la FDSEA des Landes et plus particulièrement la section Palmipèdes de la FDSEA valident les principes de cette indemnisation à savoir une avance sur pertes estimées vers la fin mai et le versement du solde en 2017, après expertise des pertes totales de l'année 2016.

Cependant, nous avons le souci de garantir aux éleveurs les moyens d'assumer les investissements les plus urgents permettant le redémarrage d'activité et les besoins de trésorerie de l'été et de l'automne. A ce titre, un second versement d'avance sur l'indemnisation de 30% supplémentaire à la fin septembre nous semble indispensable ne serait-ce qu'au regard des périodes d'inactivité prolongées qui ont impacté des éleveurs inscrits dans les zones des 3 et 10 kms autour des foyers. Cette demande a été formulée et approuvée lors d'une réunion réunissant auprès de la DDTM tous les acteurs de la filière.

Nous vous demandons donc de veiller au versement des soldes d'indemnisation pour les foyers avant le 30 avril (date butoir prévue) et d'inscrire dans le projet d'indemnisation notre demande de ce complément d'avance à l'automne.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos demandes, nous vous prions d'accepter l'expression de notre sincère considération.

Daniel PEYRAUBE
Secrétaire Général
de la FDSEA 40

Michaël DOLET FAYET
Secrétaire Général
des Jeunes Agriculteurs 40